

**STATION de LA ROSIERE**  
**DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIERE**  
**Télesiège à pinces fixes du Dahu**

**MEMOIRE DESCRIPTIF**

**SITUATION**

- Destination de l'installation

Le projet de remplacement du télésiège du Dahu intervient dans le cadre du réaménagement du secteur du même nom. Le but de cette installation est de pouvoir proposer une meilleure offre de ski aux clients de la station. Cet aménagement permettra une meilleure régulation des flux skieurs ainsi qu'une amélioration du débit.

Ce projet a donc pour objectif de remplacer le télésiège actuel du Dahu par un télesiège à pinces fixes de conception récente en gardant le même emplacement de gare aval et en déplaçant la gare amont d'environ 290 mètres en amont. Ce projet apportera les avantages suivants :

- Augmentation du débit en passant de 850p/h pour l'actuel télésiège à 2000 p/h pour le télesiège.
- Amélioration de l'offre débutant grâce à la technologie télesiège. Celle-ci permet un embarquement plus facile pour les débutants.
- Sécurisation de l'embarquement en gare aval en dissociant au maximum les flux skieurs.
- Le remplacement de la remontée mécanique vétuste par une installation de conception récente plus fiable, répondant mieux aux besoins de la clientèle et permettant de limiter les coûts d'entretien et de contrôle périodique.

- Situation

Le télesiège du Dahu est implanté sur la commune de Montvalezan sur le domaine skiable du même nom (voir plan de situation joint au dossier).

**STATION de LA ROSIERE**  
**DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIERE**  
**Télesiège à pinces fixes du Dahu**

**DESCRIPTION GENERALE**

Le télesiège à pinces fixes du Dahu possède des sièges 4 places et son débit est de 2000 p/h.

**1) Station retour fixe aval**

La gare aval est constituée d'une structure métallique mise en place sur un socle en béton armé, supportant une poulie permettant de renvoyer le câble en gare amont.

Les aires de circulation des usagers sont entièrement dégagées de toute structure mécanique et l'embarquement des usagers ainsi que le débarquement des piétons se fait dans l'axe.

Un local d'exploitation abrite le poste de surveillance.

**2) Station motrice tension amont**

La station motrice tension amont accueille l'ensemble des éléments mécaniques assurant la mise en mouvement du câble : le moteur électrique, le réducteur, le moteur de secours et tous les systèmes de transmission vers la poulie motrice. Elle reçoit également les systèmes de freinage, à savoir le frein de service et le frein d'urgence ainsi que la tension hydraulique.

Les aires de circulation des usagers sont entièrement dégagées de toute structure mécanique et le débarquement des usagers se fait dans l'axe.

La station amont sert au débarquement des usagers côté montée dans l'axe du télesiège.

Un local d'exploitation abrite le poste de conduite et de surveillance. Un bâtiment partiellement enterré dans le talus amont abrite le groupe électrogène pour fonctionnement en mode secours du télesiège.

Le poste transfo de l'appareil sera situé au niveau de l'arrivée de l'actuel TSF de Petit Bois, partiellement enterré dans un talus.

**3) Ligne**

Les ouvrages de ligne sont constitués de pylônes mono fûts fixés sur des massifs bétons.

Les pylônes supportent les balanciers par l'intermédiaire de potences équipées de passerelles pour un entretien commode.

Une ligne de vie est installée le long des échelles d'accès.

Les véhicules sont équipés de repose pieds individuels pour éviter tout risque de sous marinage des enfants sous les gardes corps.

**4) Spécificités de l'installation**

Matériel :

**STATION de LA ROSIERE**  
**DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIERE**  
**Télesiège à pincés fixes du Dahu**

L'ensemble des constituants de l'installation sont neufs.

Survol des pistes de ski :

Survol réglementaire respecté avec 1,5 m de neige au sol sur les pistes de ski indiquées sur le profil en long de l'installation.

Survol de bâtiment présentant des risques d'incendie :

Pas de bâtiments hormis les locaux d'exploitation dans le gabarit relatif aux risques d'incendies.

Le poste transfo alimentant l'installation en gare amont est positionné hors du gabarit relatif aux incendies au niveau de l'arrivée du télesiège de Petit Bois. Les dispositions envisagées pour traiter le risque incendie des locaux sont mentionnés ci-dessous :

- Des détecteurs de fumée seront installés dans chaque pièces des locaux et ils seront reliés aux centrales incendies positionnées dans les locaux de commande pour permettre un renvoi d'alarme dans ce local en cas de déclenchement de ces détecteurs.
- Le fonctionnement des détecteurs de fumée sera vérifié tous les ans et ce point sera intégré aux contrôles des visites annuelles de l'installation.
- Des extincteurs seront installés dans les locaux pour traiter les éventuels départs de feu.

Pas de risque particulier en ligne (pas de bâtiment ni de zone boisée) et les routes et pistes 4x4 survolées ne sont pas praticables par des véhicules lors de l'exploitation du télesiège.

Croisement de lignes électriques aériennes :

Sans objet.

Gabarit routier :

Respecté sur les éventuelles pistes 4x4 et routes indiquées sur le profil en long.

Croisement remontées mécaniques :

Sans objet (le télésiège existant sur le tracé sera déposé lors de la construction du télesiège neuf).

Réseaux enterrés :

Les réseaux enterrés au niveau des gares et des ouvrages de ligne (alimentation électrique, réseaux d'eau...) seront déviés si nécessaire lors de la réalisation des terrassements.

Dévers latéraux :

Sans objet.

**5) Travaux et constructions associés à la réalisation de l'installation**

**STATION de LA ROSIERE**  
**DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIERE**  
**Télesiège à pinces fixes du Dahu**

La construction de l'installation neuve comprend la réalisation des travaux d'aménagements suivants qui sont localisés au droit des gares de l'installation :

- Réalisation de terrassements de masse pour aménagement de la plateforme de la gare aval (plateforme en bordure d'une piste existante).
- Réalisation de terrassements de masse pour aménagement de la plateforme de la gare amont.
- Construction des locaux d'exploitation au niveau des zones d'embarquement / débarquement skieurs comprenant un local technique en gare amont.
- Réalisation de l'alimentation électrique enterrée HTA en gare amont depuis le poste transfo créé pour le projet (~230 ml).
- Réalisation de l'alimentation électrique enterrée BT en gare aval depuis le poste transfo des Eucherts au départ de l'installation existante (~20 ml).
- Dépose des constituants du téléski du Dahu avec évacuation du matériel y compris les ancrages métalliques des pylônes de ligne. Les constituants démontés de l'installation existante seront évacués pour traitement dans une filière de recyclage agréée.
- Les structures (métal, béton et habillage bois) des locaux d'exploitation du télésiège existant seront détruites et l'ensemble des gravats et autres matériaux seront évacués vers un dépôt ou une filière de recyclage agréée. Aucun déchet ne sera enfoui dans le sol.
- Avec le nouveau tracé retenu, pas de défrichage nécessaire pour la construction du télésiège neuf.
- Pas de création de piste d'accès pour construction des ouvrages de ligne (les ouvrages de ligne isolés sont construits avec utilisation de pelles araignées et héliportage).

